REPUBLIQUE FRANCAISE

D EPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC

Nombre de membres				
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents	
15	10	/	5	

Date de la convocation
13 décembre 2022

N° 16122022003

TARIFS LOCATION SALLE
POLYVALENTE ET SALLE DE
REUNION ANCIENNE ECOLE
AU 1^{er} JANVIER 2023

L'an deux mil vingt deux et le seize décembre

Séance du 16 décembre 2022

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

<u>Présents</u>: Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., MIGNE J., MICHEL A., FOURY D., Mmes VIDAL F., ROY S., MARTEL D.

<u>Absent</u>: Mrs CHABIDON D., GARRAGOS F., Mmes BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN C.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les tarifs de la Salle polyvalente n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2012.

Afin de prendre en compte la hausse des charges, il est proposé une réévaluation des tarifs de location de la salle polyvalente ainsi que le tarif de location de la salle de réunion dite « Ancienne école) à compter du 1^{er} janvier 2023, à savoir :

MANIFESTATION	HABITANTS	HABITANTS HORS
	COMMUNE	COMMUNE
REPAS	150,00	550,00
APERITIF (Mariage)	80,00	250,00
REUNION (AG)		
- Association du canton	80,00	250,00
- Organisations professionnelles	100,00	350,00
ASSOCIATIONS (Bals, soirées)	100,00	800,00

Location Salle de réunion (Ancienne école) 50,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 16 décembre 2022 Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE, Michel JOUBERT SECRETAIRE DE SEANCE Florence VIDAL

AR Prefecture

043-214300626-20221216-06122022003-DE Reçu le 17/12/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 décembre 2022

et publication ou notification du 17 décembre 2022